



Bulletin Municipal

FEY

Edition Octobre 2020



P 11

Travaux sur la voirie



P 13

Les décisions du nouveau conseil municipal



P 18

Du côté de Féy Loisirs

Le mot du Maire

Chers Fagiennes et Fagiens, chers amis,

Permettez-moi d'abord de vous remercier pour avoir confié à mon équipe la responsabilité de conduire les affaires de la commune pour les 6 ans qui viennent. J'en suis particulièrement touché. Votre choix a confirmé que je ne faisais pas fausse route en demandant plus de transparence, plus d'attention aux habitants et de respect envers la ruralité. Nous saurons nous montrer dignes de votre confiance.

Vous avez entre les mains le premier bulletin municipal nouvelle version. Comme nous nous y étions engagés, nous l'avons souhaité plus informatif, allégé des pages décoratives et centré sur les affaires de la commune. Nous projetons de vous informer à travers ce bulletin de manière plus fréquente : 4 fois par an.

Bien qu'élus le 14 mars, nos fonctions ont débuté seulement le 3 juillet pour les raisons que vous connaissez. Malgré les vacances, nos cent premiers jours n'ont pas été inactifs. Vous verrez que nos premières décisions sont conformes à nos engagements : baisse des indemnités des élus, extension des plages d'ouverture de la mairie, nouveau système d'alerte des habitants ...

Le conseil municipal est en ordre de marche pour mener à bien le programme de mandat présenté devant vous lors de la campagne électorale.

Les différentes commissions, présidées par les adjoints et conseillers délégués, ont commencé à travailler. Des décisions plus importantes sont en préparation. Ce bulletin sera l'occasion de faire régulièrement le point sur l'avancement de nos projets. Les adjoints vous les présenteront au fil de leur réalisation.

Je vous rappelle pour conclure que le virus est toujours là. La commune reste à vos côtés pour vous en protéger. Prenez soin de vous en respectant les gestes barrières.

Michel DUMONT
Maire de Féy

Le nouveau Conseil Municipal



**Michel
DUMONT**
Maire



**Françoise
LAURENT**
1^{ère} adjointe



**Lucien
BEHR**
2^{ème} adjoint



**Marc
BERTIN**
3^{ème} adjoint



**Alain
BELLANGER**
4^{ème} adjoint



**Aurore
BERNHARDT**
Conseillère
délégée



**Robin
SINGER**
Conseiller
délégué



**Séverine
CONRARD**
Conseillère



**Etienne
DERAM**
Conseiller



**Brigitte
DUFOUR**
Conseillère



**Quentin
ESCOFFRES**
Conseiller



**Stéphane
GRANDJEAN**
Conseiller



**Bruno
LEHAIR**
Conseiller



**Romain
MITHOUARD**
Conseiller



**Lucas
REMY**
Conseiller

Ce qui a changé

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Accueil du public avec présence du Maire ou des adjoints

Lundi : 11h00 - 12h00
Mardi : 18h00 - 20h00
Mercredi : 14h00 - 16h00
Jeudi : 10h00 - 12h00
Vendredi : 14h00 - 17h00



PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Lundi et Mardi : 8h30 - 16h15
Mercredi : 14h00 - 16h00
Jeudi : 8h30 - 14h00
Vendredi : 8h30 - 17h00

NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION ET D'ALERTE DES HABITANTS

Nous avons abandonné l'ancien système d'alerte par SMS au profit de l'application mobile référente en la matière : **Panneau Pocket**, adoptée par la moitié des communes de Metz Métropole.

Plus fiable et plus économique, le système est accessible **gratuitement** à toute personne équipée d'un smartphone soit l'immense majorité des habitants (90 % des moins de 60 ans et 50 % des plus de 60 ans sont équipés). Les habitants non équipés peuvent demander à un de leur proche de télécharger l'application. Un processus spécifique est en cours d'élaboration pour les personnes totalement isolées comme cela a été le cas pour le confinement ou les épisodes de canicule.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste.
- 4 Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir". Réception ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

Obtenez l'application sur Google Play, l'App Store, ou AppGallery.

NOUVEAU CORRESPONDANT LOCAL DU RÉPUBLICAIN LORRAIN



Thierry Hauuy - Tél. 06 84 20 66 81
thierry.hauuy@orange.fr

Ge qui n'a pas changé

CONTACT MAIRIE

1, rue de l'école
Tél. 03 87 52 84 76
commune.fey@wanadoo.fr

HORAIRES DE TONTES ET TRAVAUX BRUYANTS DES PARTICULIERS

Lundi à vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 19h00
Samedi : 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00
Dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00





Mariages :

> **29 février 2020** : Karine BALOSSO et Dimitrio VADALA
18 rue Jean de la Fontaine

> **14 mars 2020** Sandra MACHADO et Julien CARBILLET
19 rue du Lavoir

> **12 septembre 2020** : Elisa MACHOT et Christian MARTINY
4 rue des Plantes



Naissances :

> **5 mai 2020**, Yanis au foyer KARA ALLAL
4 rue des Mirabelles

> **5 juin 2020**, Elwan au foyer ALAMI FILALI
2 rue des Mirabelles

> **12 juin 2020**, Manon au foyer de la famille LALLEMENT
11 rue du Lavoir



Décès :

> **19 décembre 2019** : Louis VATTE, 89 ans
8 rue de l'Abbé Marchal

> **11 janvier 2020** : Christiane SCHERER, née CHERY, 83 ans
7 rue des Acacias

> **16 mars 2020** : Jacques RUCKEBUSCH, 91 ans
4 allée des Prés

> **12 mai 2020** : Luc MARIE-DESCHAMPS, 56 ans
33 route de Cuvry

> **24 mai 2020** : Monsieur WEBER Philippe, 65 ans
4 rue du Terreau

Urbanisme : le point sur les lotissements

Pour en préserver son caractère rural, nous souhaitons reprendre le contrôle de l'expansion de notre village en stoppant les opérations immobilières trop importantes. **Notre priorité est la qualité de vie des habitants, pas leur nombre.**

Notre volonté d'arrêter le lotissement Pré des Seigneurs 3 s'est heurtée à une situation cadennassée par le permis d'aménager dont dispose la société Terralia depuis le 31 janvier 2020. Nous avons tenté une action juridique, consulté les services de Metz Métropole puis discuté avec la direction de Terralia. Suite à cela, les membres du conseil municipal ont convenu que nos chances d'aboutir à l'abandon de ce projet étaient pratiquement nulles. Persévérer aurait conduit la commune à prendre des risques financiers excessifs au regard de perspectives de réussite bien trop faibles.

Ce lotissement de 15 parcelles se fera donc au rythme que l'aménageur décidera. Rien ne s'oppose au démarrage des travaux. Nous regrettons cependant cette opération qui, contrairement aux précédentes, n'apportera aucune ressource financière importante à la commune. Il s'agit d'une opération privée.

Nous aurons en revanche à gérer les conséquences néfastes sur la circulation dans l'allée des Prés et la rue des Chênes.

Nous conservons toutefois toutes les marges de manœuvre concernant l'aménagement du clos des



Les 15 maisons de Pré des Seigneurs, 3 seront construites derrière les 17 en cours de construction de Pré des Seigneurs 2 et le city stade.

Peupliers. Il s'agit là d'un terrain communal pour lequel la municipalité précédente a engagé 24 000 € de frais d'études pour obtenir un permis d'aménager signé le 19 juin 2020.

Nous ne retirerons pas ce permis d'aménager pour ne pas perdre le bénéfice des études réalisées. Cela permet également de figer le statut du terrain. Tant qu'il est couvert par un permis d'aménager il ne peut donner lieu à un éventuel autre projet. Le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de Féy étant maintenant intégré dans le PLU Métropolitain, laisser les choses en l'état permet de ne pas voir se développer une opération que nous ne souhaiterions pas. La situation restera donc en l'état jusqu'à ce qu'un projet alternatif conforme à nos objectifs soit imaginé.



Organisation du Conseil Municipal

DÉLÉGATIONS :

- > **Françoise LAURENT - 1^{ère} adjointe :**
Environnement, cadre de vie et urbanisme
- > **Lucien BEHR - 2^{ème} adjoint :**
Finances, juridique et administration communale
- > **Marc BERTIN - 3^{ème} adjoint :**
Bâtiments communaux, espaces verts, travaux et personnel municipal
- > **Alain BELLANGER - 4^{ème} adjoint :**
Voirie, pistes cyclables et sentiers
- > **Aurore BERNHARDT - Conseillère déléguée :**
Action sociale, jeunesse et relations avec les associations
- > **Robin SINGER - Conseiller délégué :**
Sécurité routière, sécurité des biens et des personnes



REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

ORGANISME	TITULAIRE(S)	SUPLÉANT(S)
SIVOM	Aurore Bernhardt Romain Mithouard	Michel DUMONT Séverine CONRARD
AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle)	Françoise Laurent	
CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)	Lucien Behr	

COMMISSIONS

• COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Le rôle et la composition des commissions obligatoires sont définis par les textes.

COMMISSION	PRÉSIDENT	MEMBRES
Sécurité des ERP (Établissements Revenant du Public)	Michel Dumont	Robin SINGER
Elections	Marc Bertin	Laetitia RICHARD Denis SEMIN
Appel d'offres	Alain Bellanger	Lucien BEHR Marc BERTIN Romain MITHOUARD Robin SINGER

• COMMISSIONS DE TRAVAIL

Elles sont chargées d'étudier et proposer les différentes actions relevant de leur domaine de compétence. Les commissions sont présidées par un adjoint ou conseiller délégué. Le maire est membre de droit de toutes les commissions.

La composition des commissions pourra évoluer au cours du mandat. Les commissions peuvent s'adjoindre des compétences extérieures selon les sujets dont elles se saisiront.

COMMISSION	PRÉSIDENT	MEMBRES
CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT	Françoise LAURENT	Etienne DERAM Brigitte DUFOUR Quentin ESCOFFRES Stéphane GRANDJEAN Romain MITHOUARD
FINANCES	Lucien BEHR	Marc BERTIN Robin SINGER
TRAVAUX	Marc BERTIN	Alain BELLANGER Romain MITHOUARD Robin SINGER
VOIRIE	Alain BELLANGER	Marc BERTIN Romain MITHOUARD Robin SINGER
SÉCURITÉ	Robin SINGER	Etienne DERAM Brigitte DUFOUR Bruno LEHAIR Romain MITHOUARD
ACTION SOCIALE	Aurore BERNHARDT	Alain BELLANGER Séverine CONRARD Etienne DERAM Françoise LAURENT
MOBILITÉS DOUCES	Alain BELLANGER	Lucien BEHR Quentin ESCOFFRES Françoise LAURENT
COMMUNICATION	Françoise LAURENT	Lucien BEHR Brigitte DUFOUR Lucas RÉMY

Organisation du Conseil Municipal

• COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

La **CCID** a pour rôle majeur de donner son avis sur les évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Ces valeurs sont les bases sur lesquelles s'appliquent les taux de la fiscalité locale.

La commission est présidée par le maire.

Elle est composée de 6 titulaires et 6 suppléants choisis par l'administration fiscale parmi les personnes imposées aux

différentes taxes locales, résidant ou non dans la commune, sur une liste, établie par la commune, comportant deux fois plus de noms que de personnes à désigner soit 24 personnes.

La liste proposée par la commune à l'administration fiscale est composée des 22 personnes ayant obtenu le plus de suffrages au 1^{er} tour des élections municipales et deux personnes extérieures à la commune.

Il s'agit de (par ordre alphabétique) :

- > BEHR Lucien
- > BELLANGER Alain
- > BERNHARDT Aurore
- > BERTIN Marc
- > CAUSSIN Philippe
- > CONRARD Séverine
- > DEMANGE Mélanie
- > DERAM Etienne
- > DUFOUR Brigitte
- > ESCOFFRES Quentin
- > FOREY Jean-Luc
- > GOMILA Hélène
- > GRANDIDIER Bernard
- > GRANDJEAN Stéphane
- > LAURENT Françoise
- > LEHAIR Bruno
- > MICHEL Sylvain
- > MITHOUARD Romain
- > MORO Michel
- > PIETROWSKI Virginie
- > POUSSELER Delphine
- > RÉMY Lucas
- > SINGER Robin
- > TIRLICIEN Franck

NB : La Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle a désigné le 31 août les membres de la commission.

Il s'agit de :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Lucien BEHR	Hélène GOMILA
Alain BELLANGER	Stéphane GRANDJEAN
Aurore BERNHARDT	Françoise LAURENT
Marc BERTIN	Bruno LEHAIR
Philippe CAUSSIN	Sylvain MICHEL
Séverine CONRARD	Romain MITHOUARD

Travaux sur la voirie

Au mois d'août, Metz Métropole a entrepris la réfection de la voirie de la rue de l'Eglise et de la voie du Pont. Il s'agit de travaux commandés par la municipalité précédente qui avaient été reportés du fait du confinement.

Un prochain bulletin municipal fera le point sur le programme de travaux que la commune est en train d'élaborer avec Metz Métropole.



Rue de l'Eglise



Voie du Pont



Les décisions de l'ancien Conseil Municipal

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2019

- > Pouvoir donné à M. le Maire pour signer les actes de vente des terrains Pré des Seigneurs 2.
- > Numérotation des constructions rue du Lavoir.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

- > Suppression du paragraphe « assainissement » du règlement du lotissement Pré des Seigneurs 2 pour le mettre en conformité avec le PLU.
- > Hausse de 2 % des tarifs communaux (location salle, concession cimetière...).
- > Validation du devis de la société Compétence Géotechnique pour l'étude géotechnique des parcelles concernées par le projet d'extension du lotissement Clos des Peupliers (extension Clos de Béva).
- > Modification du tableau des emplois (promotion de Jérémie SCHERTZ au poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe).

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2020

- > Validation du devis du restaurant « Les Tuileries » pour le repas des anciens du 23 février 2020.
- > Octroi d'une subvention de 600 € à Féy Loisirs.
- > Autorisation donnée à M. le Maire de prévoir un budget supplémentaire de 200 000 € pour l'entretien de la voirie du lotissement Balency. Le conseil demande au Maire d'organiser, après travaux, le transfert de cette voirie à Metz Métropole.
- > Régularisation du bail emphytéotique (50 ans) au profit de Moselis en vue d'aménager trois logements sociaux dans le bâtiment de la mairie.
- > Mise à disposition gratuite de la salle des associations aux candidats aux élections municipales qui en font la demande.



Les décisions du nouveau Conseil Municipal

Le nouveau Conseil Municipal s'est réuni le 3 juillet sous la présidence de Marc Bertin, conseiller le plus âgé, pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints.



Réunion du Conseil Municipal

Il s'est réuni ensuite le 13 juillet 2020.
Les décisions suivantes ont été prises :

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le montant maximal des indemnités est fixé par référence à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, soit l'indice brut 1027 égal à 3 889,40 € mensuel en mars 2020.

Il s'établit comme suit :

	EN % DE L'INDICE	EN EUROS
MAIRE	40,30 %	1 567,43
ADJOINT	10,70 %	416,17

Sur demande du maire, le conseil a réduit l'enveloppe totale d'indemnisation des élus à 75 % du maximum autorisé.

L'indemnité mensuelle du maire est fixée à 900 € brut, celle des adjoints et conseillers délégués à 250 € brut.

DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut déléguer au maire 29 compétences précisément définies par les textes.

Les décisions du nouveau Conseil Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE D'EXTRAIRE DE CETTE LISTE :

- Celles dont les sujets sont, à l'échelle de la commune, suffisamment importantes pour que le conseil municipal ait à en délibérer (Ex : compétence 1 relative aux propriétés communales).
- Les compétences pour lesquelles la commune n'est pas concernée (Ex : compétence 2 relative aux tarifs des droits de voirie).
- Celles qui pourraient entraîner un conflit d'intérêts (compétences 11 sur les rémunérations des auxiliaires de justice et 16 sur la capacité d'intenter des actions en justice).

Il décide en conséquence de déléguer au maire les 12 pouvoirs ci-dessous :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 €.
- Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets d'investissements figurant au budget.

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Conformément à la loi du 11 octobre 2013 sur la transparence de la vie publique et qui a pour objet de prévenir les conflits d'intérêts, le conseil doit prendre des mesures de prévention.

A ce jour, deux conflits d'intérêts potentiels sont identifiés :

Procédures judiciaires :

Compte tenu de l'existence d'une procédure judiciaire entre la commune et la famille du maire, le conseil a décidé que :

- Toutes les questions relatives à cette procédure sont transférées au 2^{ème} adjoint, délégué aux affaires juridiques.
- Le maire ne participera à aucune délibération relative à cette affaire.

Plus généralement, les délégations lui permettant :

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, ni de transiger avec les tiers.

Ne lui seront pas attribuées tant que cette affaire ne sera pas soldée.

Travaux (Voirie Balency) :

4 conseillers municipaux sont concernés à titre personnel par la prise en charge des travaux envisagés au cours du mandat pour la remise à niveau de la voirie de la rue des Plantes et de la rue du Terreau.

Ces conseillers s'engagent à ne pas participer aux délibérations sur ce sujet. Ils pourront cependant participer à la mise en œuvre des décisions du conseil dans la limite des attributions que leur confèrent leurs délégations.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET BUDGETS 2020

Le conseil a adopté les comptes 2019 et budgets 2020, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes des lotissements en cours.



La situation financière de la commune

La situation financière de la commune a été analysée à l'occasion de l'examen des comptes 2019 et du budget 2020.

LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ VA DISPOSER D'UNE TRÉSORERIE SOLIDE

Au 30 juin 2020, l'endettement bancaire est de 152 000 €. Il s'agit du solde de l'emprunt de 500 000 € souscrit en 2016 pour financer la construction de la salle des fêtes. Le capital restant dû tient compte d'un remboursement anticipé de 290 000 € réalisé en mars 2020.

Nous n'envisageons pas d'accélérer le remboursement de cet emprunt qui se soldera donc à son terme prévu soit en septembre 2037. La charge de remboursement, intérêt compris, est maintenant de 10 200 € par an.

Face à cela nous bénéficions de rentrées importantes issues des opérations immobilières : 126 000 € d'excédent du lotissement Sur Jonchière (rue du Lavoir) comptabilisé en 2019 et 462 000 € attendus sur le lotissement Pré des Seigneurs 2 qui seront pris en compte à partir de 2021.

Compte tenu du retard pris par la vente de quelques parcelles du lotissement Pré des Seigneurs 2, la municipalité précédente a dû souscrire à une ligne de trésorerie de 100 000 € au printemps 2020.

50 000 € ont été tirés sur cette autorisation de crédit. La vente des dernières parcelles permettra de rembourser cette avance de trésorerie pour la fin de l'année.



MAIS ELLE DOIT FAIRE FACE AU DÉFICIT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement était excédentaire de 66 000 € en 2018 puis de 25 000 € en 2019. C'est la conséquence d'une baisse des recettes de 4 % (- 14 000 €) et d'une hausse des charges de 10 % (26 000 €).

La première moitié de 2020 montrait la poursuite des tendances passées. Nous avons élaboré en juillet une projection budgétaire. Cela aboutissait à un déficit de fonctionnement de 65 000 € pour l'année. Une analyse ultérieure, menée sans la précipitation exigée par le respect des délais administratifs, laisse penser qu'il pourrait être limité à 30 000 €.

C'est par le transfert des excédents des lotissements que la commune a réussi, et réussira encore en 2020, à présenter des comptes de fonctionnement acceptables.

ET DEVRA RESTAURER L'ÉQUILIBRE POUR COUVRIR LA DETTE ET LES FUTURS INVESTISSEMENTS

Il est essentiel de revenir rapidement à un excédent de fonctionnement. Il est nécessaire, au minimum, pour couvrir les 10 000 € de remboursement de l'emprunt salle des fêtes. Les excédents des lotissements ne doivent pas être engloutis dans la couverture des déficits de fonctionnement. Leur raison d'être est d'assurer les investissements à venir.

Nous avons bon espoir de revenir à l'équilibre dès 2021 du fait de la disparition de charges non récurrentes de 2019 et 2020 : honoraires liés au permis d'aménager du clos des Peupliers (24 000 €) ou aux affaires judiciaires (15 000 €), indemnité financière pour remboursement anticipé du prêt salle des fêtes (9 000 € en 2020).



Il nous restera à identifier de nouvelles économies structurelles pour restaurer durablement notre capacité d'autofinancement.



Du côté de Féy Loisirs

Les activités ont repris le 7 septembre selon l'agenda ci-dessous :

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
14h00 - 15h00		AEROGYM (GYM TONIC)		AEROGYM (GYM TONIC)
16h00 - 16h45			POP ENGLISH (3 À 5 ANS)	
16h45 - 17h30			POP ENGLISH (5 À 7 ANS)	
17h30 - 18h30			POP ENGLISH (8 À 11 ANS) CHEERLEADER (12 À 16 ANS)	CHEERLEADER (8-11 ANS)
18h45-19h45	GYM DOUCE		RENFORCEMENT MUSCULAIRE	
18h45 - 20h00				YOGA
19h15 - 20h15	SALSA			
20h15 - 21h15	BACHATA			
21h15 - 22h15	BACHATA ET SALSA (CONFIRMÉS)			



Cours de danse à la salle des associations

Les activités ont lieu à la salle des associations et sont assurées par :

- GYM : Ekaterina LAMARCA, professeur diplômée d'état
- DANSE : Diane et Bastien
- YOGA : Cathy BUSSIÈRE
- CHEERLEADER : partenariat avec Sugar Girl Cheerleader



Soirée théâtre du 5 octobre 2019

MANIFESTATIONS DU DERNIER TRIMESTRE :

- **10 octobre à 18h30** : Apéro littéraire : spectacle musical sur le thème de Paris avec la compagnie Incognito
- **Octobre** : Marche d'automne
- **31 décembre** : Soirée de la Saint- Sylvestre

Toutes les activités se tiennent dans le respect des gestes barrières : distanciation, port du masque dès l'âge de 11 ans, mise à disposition de gel hydro alcoolique, désinfection du matériel (si absence de matériel personnel).



Tous les détails sur <http://fey-loisirs.org>

« J'ENTRETIENS MON TROTTOIR ! »

*La commune vous remercie
pour votre participation à l'effort
collectif et citoyen.*

Les produits phytosanitaires sont interdits
pour les particuliers.

- > **Balayage**
- > **Désherbage (arrachage ou binage)**
- > **Démoussage**

